LA Gazette PERPEZACOISE

N° 36 • FÉVRIER 2024

MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - mairie.perpezac@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence le 02 mars

ÉTAT **CIVIL**

Naissance

ERRATUM - *Erreur de date de naissance dans la gazette n°35*

Julie VIALET née le 8 décembre 2023,
de Romain, Thomas VIALET et Marlène VALADE

Tom FEIJOO-PORTAS né le 19 janvier 2024,
de Xavier FEIJOO-PORTAS et Stéphanie ASTIER

Ils nous ont quittés

Madame **Yvonne DELAGE née DELON,**
domiciliée à Imbarbe,
décédée le 5 février, à l'âge de 80 ans.

Madame **Alexandra BALLARINI née SIDORENKO,**
décédée le 17 février à TERRASSON, à l'âge de 92 ans.

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 12 février 2024

1/ AVIS SUR LE PROJET DE STATUTS MODIFIÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2019 fixant la composition du conseil communautaire de la CABB, au vu des diverses évolutions réglementaires opérées ces dernières années et afin d'avoir une lisibilité des domaines d'intervention de la CABB, il convient aujourd'hui de mettre à jour les statuts.

Après plusieurs échanges et de débats lors de la commission inter-pôles du 7 septembre 2023 et du bureau communautaire du 2 octobre 2023, un projet de modification des statuts a été élaboré.

Par délibération du 6 novembre 2023, la CABB a adopté un projet de statuts qui a été notifié à la commune. Ce projet est consultable en mairie. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux. Enfin, la décision de modification sera prise par arrêté préfectoral au 1er septembre 2024.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de statuts modifiés de la CABB.

2/ RENOUVELLEMENT CONVENTION SERVICE ADS AVEC LA CABB

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 18 décembre 2014 et du 29 juin 2015 il a été constitué entre la ville et l'Agglo des services communs dont celui de l'ADS (Application du Droit des Sols).

Les conventions entre l'agglomération et les communes ont été renouvelées au 1er janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

La facturation des communes a posé le principe d'une répartition du coût du service entre les communes, avec une prise en charge à 50% par l'agglomération. La tarification des actes est basée sur une cotation de chaque type d'acte permettant de rapporter chacun à un "équivalent permis de construire".

La facturation est ensuite calculée avec une répartition du coût du service (loyer, salaires, charges de fonctionnement) au prorata du nombre "d'équivalents permis de construire" par commune.
Les communes assurant 30 % de l'instruction (accueil, envois, enregistrement...), et l'agglomération prenant en charge 50% du coût du service à sa charge, la facturation par commune (hors Brive) est établie de la manière suivante : *(coût du service) / (nombre d'équivalents permis de construire) * 70 % * 50 %.*
Pour Brive, le service commun mutualisé assurant l'accueil pour la ville de Brive, le calcul est : *(coût du service) / (nombre d'équivalents permis de construire) * 100 % * 50 %.*

La modification de l'annexe 2 de la convention a été acceptée comme suit lors du conseil communautaire du 6 novembre 2023 :

	COTATION 2023 en EPC	COTATION 2024 en EPC
PC	1,00	1,00
DP	**0,70**	**0,40**
PA	1,20	1,20
CUa	0,20	0,20
CUb	0,40	0,40
PD	0,80	0,80
DIA*	0,20	0,20
AT*	1,00	1,00
	0,70	0,70

**** Uniquement pour la ville de Brive***

Ce changement de cotation des actes prendra effet à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'annexe 2 de la convention passée entre l'Agglomération et les communes concernant le service commun ADS (convention annexée à la présente délibération et consultable en mairie) au 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

3/ PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Mr FERRER, inspecteur principal de la DDFIP de la Corrèze, expliquant que conformément aux dispositions de l'article 173 de la loi n°2022-217 du 21/02/2022 et du décret n°2023-523 du 29/06/2023, le conseil municipal peut déléguer au Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de moins de 100 €. Une créance irrécouvrable est une créance pour laquelle les diligences s'avèrent impossibles, vaines, ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences. À cet effet, les conseils municipaux doivent délibérer pour déléguer leur compétence et fixer le seuil de délégation avec un plafond légal de 100 € par créance. Une fois que cette délibération a été prise (délégation et fixation du plafond) la décision d'admission en non-valeur prend la forme d'un arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal donne délégation à Madame le Maire pour la durée de son mandat de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de moins de 100 €. Une copie de cette délibération sera transmise à l'inspecteur.

4/ PROJET STRUCTURANT : AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR. LOCAL TECHNIQUE, LOCAL ASSOCIATIF ET BOULODROME - DEMANDES DE SUBVENTION 2ÈME TRANCHE

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Cabinet MAAD Architectes de ST Pantaléon de LARCHE pour l'opération : création de locaux techniques et associatifs.

Pour 2024, suite à l'étude de sol réalisée sur le terrain, des travaux complémentaires doivent être effectués, ce qui porte le montant du devis pour la 2ème tranche de travaux à la somme de : 423 711.20 € HT / 508 453.44 € TTC

Soit un montant total concernant ce projet de 761 491.01 € HT (913 789,21 € TTC)

Madame le Maire propose de demander, pour financer cette 2ème tranche de travaux, des subventions auprès de l'Etat ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, décide de l'exécution de la 2ème tranche de travaux et :

- **Sollicite de l'Etat une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 157 500.00 €, soit 45% de 350 000€, montant HT maximum ouvrant droit à cette subvention,**
- **Sollicite du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 84 742.24 € (soit 20% du montant total HT des travaux),**
- **Arrête le plan de financement suivant :**
  - **› Montant des travaux HT : 423 711.20 € HT**
  - **› Montant des travaux TTC : 508 453.44 € TTC**
  - **› Subvention DETR (45% du HT, plafond 350 000.00) : 157 500.00 €**
  - **› Subvention CD (20% du HT) : 84 742.24 €**

Reste à la charge de la commune : 181 468.96 € HT / 266 211.20 € TTC
La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2024.

Par ailleurs, nous solliciterons pour ces travaux une aide au financement de l'Union Européenne : le Fonds Européen de Développement Régional, plus communément appelé FEDER.

5 / QUESTIONS DIVERSES

- Un avis favorable a été donné suite à la demande d'un élève de seconde du lycée agricole de NEUVIC, pour un stage dans la collectivité.
- Demandes de devis programme voirie 2024.
- L'entreprise FRAYSSE a été retenue pour l'entretien annuel des banquettes et talus de la voirie communale.
- Une étude de remplacement des lampes d'éclairage public par des lampes Led est en cours.
- Demande de devis pour l'isolation de l'appartement d'OBJAT
- Des devis ont été demandés pour le resuivi des toitures des bâtiments communaux ainsi que pour la réfection totale de la toiture du local derrière la Poste.

Le compte-rendu détaillé est consultable sur le site Internet de la Commune
www.perpezac-le-blanc.com/compte-rendus-des-reunions-du-conseil-municipal

NOTRE AVANCÉE

PANNEAU D'AFFICHAGE

Le panneau d'affichage extérieur situé à l'entrée de la salle des fêtes, a été rénové. Les plexiglas ont été remplacés.

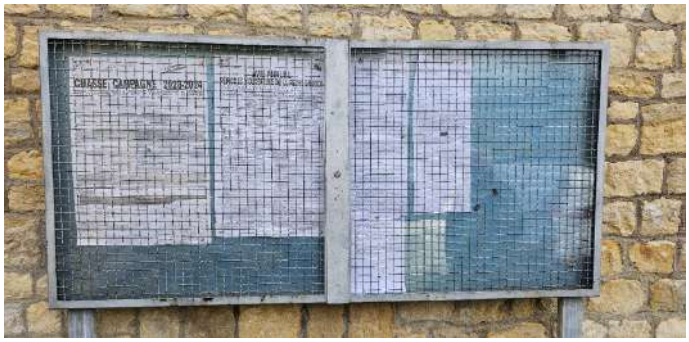

Ce panneau d'affichage légal, obligatoire, des Collectivités Locales comprend l'ensemble des documents et communications que toute municipalité se doit d'afficher à disposition des citoyens.

CHEMIN RURAL DES RÉGATS

L'employé communal a installé un dispositif sécuritaire sur le pont du chemin des Régats.
En effet, un risque de chute potentiel avait été identifié par les riverains ou autres promeneurs.

INFORMATION

Dans le cadre de l'aménagement du terrain communal route des Tuillières et des travaux qui vont être entrepris, **la municipalité offre la possibilité aux habitants de la commune d'exploiter certains noyers avant leurs arrachages**. Les personnes intéressées devront abattre les arbres préalablement identifiés et évacuer le bois en sa totalité.

Renseignements complémentaires et inscriptions en mairie avant le 15 mars 2024.

TRAVAUX DE VOIRIE

La chaussée a été élargie et assainie route des Tuillières.

De par l'étroitesse de la chaussée, le fossé était régulièrement obstrué et les eaux pluviales traversaient la route communale. Une canalisation de diamètre 300mm a été enfouie dans une tranchée drainée au pied du mur existant. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Rolland.

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION SUR LA COMMUNE

Un nouveau transformateur électrique a été installé à Allogne Boucherie.

Celui-ci est destiné à faire le lien entre le réseau d'électricité d'Enedis et l'installation d'un futur bâtiment agricole qui sera équipé de panneaux photovoltaïque. L'électricité produite doit passer par un transformateur suffisamment puissant pour être réinjectée dans le réseau d'électricité d'Enedis.

ACTIVITÉS DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

L'agent communal a entrepris la taille des arbres et arbustes sur l'ensemble du village.

LE CHANTIER DU SENTIER DU RETRAITÉ...

Un jeune retraité (1994) consacre de nombreux jours de travail (15 mn par jour...), et contribue à la sécurisation et à l'embellissement du magnifique sentier des « terrous » en dessous du château de Perpezac. Ponctuellement, l'étroitesse du passage, régulièrement utilisé par les promeneurs, pouvait entraîner une chute en contrebas.

Merci à Robert pour sa généreuse et efficace participation.

COMMUNIQUÉS

LES FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

FDVA
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

L'animation du dispositif en Corrèze

Le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) au sein de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) est chargé d'animer la mise en œuvre du FDVA2 (Fonctionnement et actions innovantes).

Il s'appuie sur une commission régionale consultative et un collège départemental chargés d'identifier des enjeux et priorités territoriales en lien avec l'objectif du fonds. Ces instances associent les parlementaires, des représentants du monde associatif, des collectivités territoriales et des services de l'État.

1 - La note d'orientation départementale 2024

La note précise les enjeux "vie associative" régionaux et départementaux, les critères d'éligibilité des associations et des actions, les modalités financières ainsi que l'ensemble des éléments nécessaires pour réaliser votre demande de subvention dématérialisée.

2 – Complétude et Procédure de dépôt des dossiers

Les associations doivent réaliser leur demande de subvention via la plateforme "le compte asso"

https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html

Dépôt des dossiers du 29 janvier au 28 mars inclus.

Vous trouverez toutes les précisions utiles à partir du lien suivant :

https://www.correze.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Associations-et-vie-associative/Fonds-Developpement-Vie-Associative-FDVA-2024

DÉVELOPPEMENT DE LA FIBRE

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT
100% fibre 2021

Le Conseil Départemental nous communique le développement de la commercialisation de la fibre sur l'ensemble des communes de l'Yssandonnais, au 22/01/24.

Légende :

Taux de commercialisation

- Entre 50 et 70%
- Plus de 70%

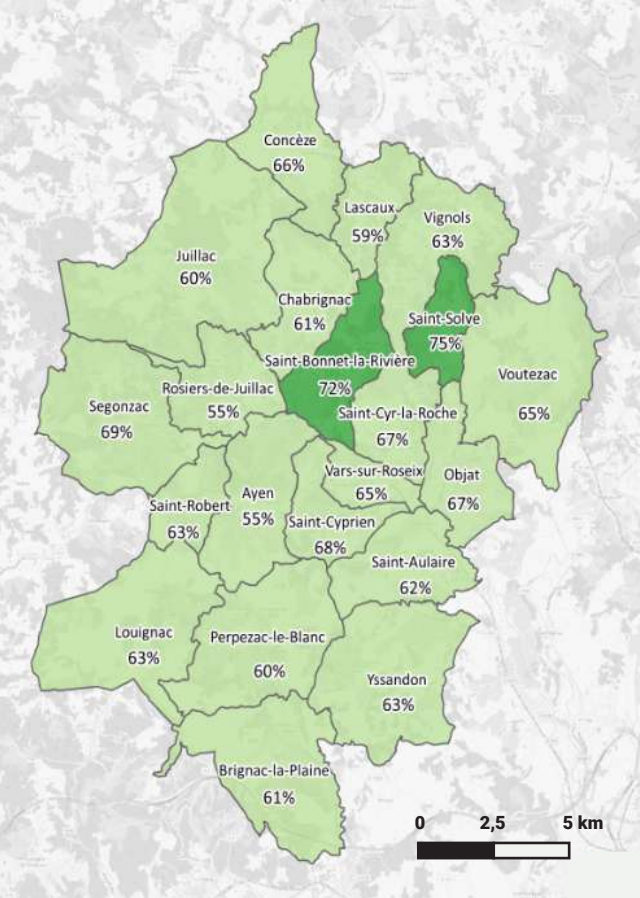

ATELIER INFORMATIQUE

En partenariat avec le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation multiple), un conseiller numérique France services propose une première rencontre avec un public désireux de s'initier ou de progresser en informatique.

Cet atelier est prévu
le vendredi 4 mars de 14h00 à 16h00
en salle du conseil de Perpezac.
Inscription à la Mairie de Perpezac

LIGNES DE
COVOITURAGE illicov
PRÈS DE CHEZ VOUS
Avec des arrêts fixes, on covoiture comme on prend le bus !
SIMPLE
FLEXIBLE
ÉCONOMIQUE
Partagez vos trajets réguliers avec illicov
RENDEZ-VOUS SUR
ILLICOV.FR
Je trouve ma ligne
AGGLO de Brive
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE

ILLICOV

Vos trajets vers Brive et Tulle sont offerts !

Des lignes de covoiturage illicov sont ouvertes près de chez vous ! Les conducteurs sont au rendez-vous, c'est le moment d'essayer !

Profitez-en, tous les covoiturages sont offerts aux passagers. De quoi faire de belles économies sur vos trajets réguliers vers Brive ou Tulle.

› 11 lignes pour répondre au besoin de mobilité :

- B1 - Brive Brune - Tulle Faucher - Tulle Brigouleix
- B2 - Brive 3 Provinces - Tulle Faucher - Tulle Brigouleix
- B3 - Malemort - Tulle Faucher - Tulle Brigouleix
- B4 - Ussac - Tulle Faucher - Tulle Brigouleix
- B5 - Larche - PEM Brive Laroche
- B6 - Larche - St-Pantaléon - Brive Pont Cardinal
- B7 - Objat - Varetz - Brive Pont Cardinal
- B8 - Objat - Varetz - PEM Brive Laroche
- B9 - Nespouls - Noailles - Brive Brune
- B10 - Nespouls - PEM Brive Laroche
- B11 - Allassac - Donzenac - Brive Place du 14 juillet

› illlicov qu'est-ce que c'est ?

C'est un service de covoiturage du quotidien qui fonctionne à la manière d'une ligne de bus, aux heures de pointe du matin et du soir, du lundi au vendredi.

Les passagers se rendent aux arrêts de la ligne pour être récupérés par les conducteurs.

EN TANT QUE CONDUCTEUR

1. J'utilise l'application pour proposer mes places aux passagers.
2. J'emprunte la ligne pour prendre puis déposer des passagers aux arrêts.
3. Je suis indemnisé pour chaque passager transporté et je peux même toucher des bonus.
4. illicov me crédite directement ma cagnotte.

EN TANT QUE PASSAGER

1. J'essaie gratuitement, sans engagement ni donner ma CB.
2. Je prévois mon covoiturage sur l'application, puis je me rends à mon arrêt.
3. Je monte avec un conducteur illicov qui me dépose à l'arrêt de mon choix sur la ligne.
4. Je termine le trajet via le moyen de transport de mon choix.

› illlicov, c'est :

✅ Simple ✅ Flexible ✅ Économique ! 😊 Et avec les horaires aux départs garantis, covoiturez sereinement !

Comment utiliser illicov et covoiturer sur la ligne de votre choix, rendez-vous sur :
https://illicov.fr/avantage/agglodebrive

En cette période de flambée des prix du carburant, l'Agglo de Brive souhaite apporter une alternative simple et pratique à l'autosolisme, tout en préservant le pouvoir d'achat des habitants.

«Covoiturer comme on prend le bus», **c'est la promesse d'illicov**, le service expérimenté par l'Agglo de Brive. Avec des arrêts fixes et des horaires planifiables en 1 clic, les lignes de covoiturage illicov sont une solution pour tous ceux qui ont besoin de se déplacer au quotidien sans se préoccuper de l'organisation.

MOMENT **RECETTE**

– Merveilles de Mardi Gras –

Extrait du livre « Quatre saisons en Limousin » de Claude et Bernadette MICHELET

Préparation : 30min | Repos : 2h30
Cuisson : 5min

INGRÉDIENTS

– Pour 12 personnes –

1 kg de farine
4 œufs
200 gr de sucre
100 gr de beurre
1 pincée de sel
½ verre de lait
1 paquet de levure de boulanger (42gr)
1 cuillère à café d'eau de fleur d'oranger
De l'huile pour la friture

*

› Faire un puit avec la farine, y verser le sucre, le sel, les œufs, le lait tiède avec le beurre fondu, la levure diluée dans 2 cuillères de lait tiède et l'eau de fleur d'oranger.

› Malaxer jusqu'à l'obtention d'une boule homogène.

› Laisser lever 2h au chaud.

› Abaisser la pâte au rouleau d'½ cm d'épaisseur, laisser encore reposer ½ heure. Découpez la pâte en triangles de 8 cm sur 2 cm, tracer un trait au milieu.

› Jeter 5 bonnes minutes dans une friture bouillante.

› Saupoudrer de sucre glace.

› Les merveilles se dégustent chaudes ou tièdes...

Bon appétit !

MOMENT **DÉTENTE**

–

SUDOKU

							4	
3					1	7	2	
	5					8		
					2			
			5	6				
6		3			7	2		4
1	3			8			7	
5	9			3		1		2
		4	2		9			8

MOMENT **DÉTENTE**

Rayer dans la grille tous les mots de la liste ci-dessous. Ces mots sont toujours inscrits en ligne droite, horizontalement, verticalement ou diagonalement, à l'endroit ou à l'envers. Quand ce sera fait, il vous restera 7 lettres : assemblées, vous découvrirez le nom de l'oiseau, symbole de la paix.

S	E	R	P	E	N	T	A	I	R	E	I	V	R	E	P	E	E	E
I	T	T	E	R	E	N	N	O	D	R	A	H	C	H	L	C	T	R
R	O	N	N	M	I	L	A	N	I	N	O	X	E	R	Y	T	I	T
L	U	G	E	A	I	R	H	B	G	A	G	N	A	G	E	U	N	S
I	R	T	L	V	R	Z	I	A	S	O	O	H	N	N	O	A	A	O
R	N	E	O	A	E	S	B	T	I	P	N	E	N	I	C	V	E	R
E	E	U	P	T	I	L	O	P	E	G	O	O	P	I	A	C	C	I
I	A	Q	E	T	M	G	U	P	P	B	R	R	L	C	P	A	O	N
R	U	O	C	I	A	R	L	O	U	E	G	E	O	E	O	P	R	O
T	R	R	B	L	D	E	L	E	G	R	P	U	T	P	K	U	N	C
I	U	R	E	A	A	B	M	R	I	N	C	O	D	T	H	C	E	U
U	B	E	I	C	L	E	E	V	A	A	E	H	A	R	E	I	I	A
H	U	P	P	E	O	B	E	C	L	C	A	B	E	Z	O	N	L	F
G	Y	G	I	S	U	U	U	M	A	H	A	L	I	V	A	M	L	E
D	A	M	R	C	E	O	C	Z	M	E	S	A	N	G	E	A	E	E
N	N	R	O	E	T	N	C	O	A	L	C	Y	O	N	M	C	C	T
A	I	R	L	U	T	T	T	A	U	R	L	A	L	A	P	I	H	T
L	V	S	L	E	E	I	O	I	N	O	D	O	N	P	I	C	A	E
E	E	O	E	U	Q	T	M	I	N	A	B	T	R	A	H	E	S	V
O	R	R	C	Q	E	U	T	G	R	E	R	A	N	I	R	E	S	U
G	O	T	O	E	E	I	I	E	C	O	L	I	B	R	I	D	E	A
R	L	A	N	G	T	S	D	N	S	E	L	L	E	C	R	A	S	F
U	L	B	D	U	S	T	U	E	L	L	E	R	E	T	R	U	O	T
E	E	L	O	O	U	A	E	B	R	O	C	A	R	D	I	N	A	L
A	R	A	R	R	E	L	L	E	D	N	O	R	I	H	E	R	O	N

AIGLE
AIGRETTE
ALAPI
ALBATROS
ALCYON
ALOUETTE
ARA
ARLEQUIN
AVOCETTE
ATTILA
BALBUZARD
BERGERONNETTE
BERNACHE
BUCORVE
BUSE
CABEZON
CANARD
CANARI
CAPUCIN
CARDINAL
CHARDONNERET
CHEVECHE
COLIBRI
CONDOR
CONIROSTRE
CORBEAU
CORNEILLE
COUCAL
COUCOU

CYGNE
DAMIER
DROME
ECHASSE
EIDER
EMEU
ENGOULEVENT
EPERVIER
ETOURNEAU
FAUCON
FAUVETTE
FLAMANTROSE
GANGA
GEAI
GOELAND
GONOLEK
GREBE
GRIVE
GRUE
GYGIS
HARLE
HERON
HIBOU
HIRONDELLE
HUITRIER
HUPPE
IBIS
LORIOT
MAHALI
MESANGE
MILAN
MOUETTE
NINOXE
NIVEROLLE
OCEANITE
OIE
PAON
PELICAN
PENELOPE
PEPOAZA
PERROQUET
PHENOPEPLE
PIC
PIE
PIOUI
PIROLLE
PRIRIT
PTILOPE
RALE
REMIZ
ROSSIGNOL
ROUGEQUEUE
SARCELLE
SAVACOU
SENTINELLE
SERIN
SERPENTAIRE
SIRLI
SPOROPHILE
SYLPHE
TITYRE
TOUCAN
TOURTERELLE
URUBU

Réponse : COLOMBE

PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

LIRE À PERPEZAC

C'est inspirée du livre « Quatre saisons en Limousin » de Claude et Bernadette Michelet que Geneviève Maubeau, Présidente de l'association Lire à Perpezac, a lancé son premier atelier ce samedi 17 février en début d'après midi.

Dans cet ouvrage, cette pâte sert aussi bien à la réalisation du pâté de pommes de terres, de la tarte aux prunes de Perpezac-le-Blanc ou éventuellement de la tarte aux fraises…de l'entrée au dessert, de l'apéritif au plat, elle est un élément essentiel pour nos cuisinières.

Geneviève accompagnée d'Annie et de Francine ont présenté étape par étape la technique du feuilletage devant une vingtaine de personnes présentes.

De la lecture à la cuisine il n'y a qu'un pas, la Présidente de Lire à Perpezac, a guidé ses deux complices en suivant les instructions du livre de **Christophe Felder** : « ***Galettes*** » dans lequel nous pouvons trouver les explications détaillées et en image du feuilletage classique.

Annie, rouleau en main, et Francine aux petits soins, elles ont pétri, roulé, laissé reposer au frais, puis à nouveau retravailler la pâte jusqu'à la faire cuire en version sucrée et salée.

Cet atelier culinaire a été aussi l'occasion d'échanger sur les façons de faire de nos mamans, de nos grands-mères, toutes plus ou moins semblables, certaines utilisaient juste du beurre, d'autres après la fête du cochon dans nos campagnes, recueillaient la panne (graisse qui entoure les rognons des porcs), et de ce fait alternaient une couche de beurre puis le pliage suivant une couche de panne. Après quelques heures de partage de nos belles traditions, une bonne odeur venant de la cuisine a invité chaque convive à déguster cette magnifique pâte feuilletée accompagnée d'un café, d'un thé ou un jus de fruit.

Si vous aussi vous aimez cuisiner, partager, rigoler, proposer une activité, n'hésitez pas à nous contacter, vous serez les bienvenu(es)s.

Nos ateliers sont sans prétention, mais nous vous garantissons de la bonne humeur, de la diversité, ils sont accessibles à tous, **nous vous demandons juste une cotisation annuelle de 10 €** (ou plus selon votre générosité).

Le prochain atelier se tiendra le 23 mars à 14h30, veille de la fête des Rameaux.
Nous cuisinerons des spécialités de Pâques... des surprises vous attendent !

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant
auprès de Geneviève au *06 95 21 40 39* ou Francine *06 29 87 73 37*
ou sur l'adresse mail : *ateliersbcmichelet@gmail.com*

LA PÉTANQUE PERPEZACOISE

REMISE DE TENUE DU CLUB

Le samedi 4 février, la Pétanque Perpezacoise organisait une remise de tenue (sweat-parka) pour ses 33 licenciés UFOLEP.

Dans une ambiance très chaleureuse et pour conclure cette petite manifestation, les membres se sont retrouvés pour le verre de l'amitié « chez Yvette ». L'association remercie ses sponsors, Michel Puig et Sylvain Rolland pour leur contribution.

La Pétanque Perpezacoise regroupe plus de 60 membres. Le bureau est composé :

- du président Didier GUERIN,
- de la secrétaire Valérie POUGET,
- du trésorier Dominique BROUSSOUX.

En période hivernale et en fonction des conditions météorologiques, les entrainements, ouverts à tous, sont programmés les samedis et dimanches après-midi.

A partir de début mai, le rendez-vous hebdomadaire sera tous les vendredis soir.

La cotisation annuelle de 10€ reste inchangée et tous les nouveaux arrivants seront les bienvenus, accueillis avec plaisir pour passer un moment convivial.

La prochaine animation organisée par l'association sera un repas « cochon de lait » prévu le 06 avril (précisions complémentaires à venir).

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le président de l'association Didier Guérin au : *06 26 23 81 64*.

PAYS DES BUTTES CALCAIRES

SYNTHÈSE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'association Pays des Buttes Calcaires s'est tenue le samedi 10 février à Ayen.

A cette occasion le président, J.C. Chaussin présentait le rapport moral, le bilan d'activités et le bilan financier de 2023. Le bureau a été renouvelé par les membres du Conseil d'Administration.
À noter, plus particulièrement pour notre commune, l'organisation de la 9ème édition des Boucles Du Plateau qui a eu lieu le 17 septembre à Perpezac. 161 randonneurs ont pu découvrir les divers attraits de notre commune, qu'ils soient patrimoniaux, culturels ou paysagers.

› *Les perspectives pour 2024 :*

- la rando du goût le 07 avril ;
- la rando « Octobre Rose » en partenariat avec l'AMA le 07 octobre ;
- la rando d'Halloween le 26 octobre.

A l'issue de cette réunion, dans une ambiance très festive et sympathique, les bénévoles de l'association étaient conviés à un repas suivi d'une soirée dansante animée par Alain Buisson.

Pour rappel, l'association PBC a été créée en 2014 suite à la dissolution de l'Office de Tourisme d'Ayen. 5 communes : Ayen, Perpezac Le Blanc, Rosiers de Juillac, St Robert et Segonzac ont décidé de s'unir pour promouvoir et animer le plateau de l'Yssandonnais.

Le CA est constitué de 2 membres de chaque commune proposés par les conseils municipaux et de 5 membres extérieurs. La commune de Perpezac Le Blanc est représentée par Bernard Gay, titulaire, et Gérard Labrousse, suppléant, ainsi que Jean- Louis Cormerois en tant que membre extérieur.

60 bénévoles de toutes les communes aident à l'organisation des manifestations proposées par PBC. C'est avec grand plaisir que l'association est prête à vous accueillir !!

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Président de l'association, Jean Claude Chaussin, Tél : *06 21 58 09 43*

FOYER CULTUREL

CONCOURS DE BELOTE

Le Foyer Culturel organise son traditionnel concours de belote le samedi 02 mars à 21h à la salle des fêtes de Perpezac. Un lot est promis à chaque participant !!

Venez nombreux passer un moment convivial dans une ambiance sympathique !

BAL TRAD

Les Baladins des Puys, notre groupe folklorique perpezacois, vous convie à son bal trad' le samedi 16 mars à 20h, à la salle des fêtes de Perpezac.

Ce bal sera animé par le groupe Balandrane

PAF 5€ / buvette sur place

BLAGUES DU MOIS

A la suite d'une récente grève, les opérateurs SNCF de maintenance des voies ferrées ont obtenu satisfaction ;
les locaux de prise de travail seront maintenant à proximité du chantier.
L'avancée est significative, pourquoi ?
Parce que la proximité des locaux motive (locomotive).

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE
LA CROUSTILLE
Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche

CAFE - TABAC
LABROUSSE
« *Chez Yvette* » pour les intimes
Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

FLEUR D'IRIS
Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant
Ouvert tous les jours
Réservation au 06 69 46 52 99

BROCANTE
LES TUILLÈRES DÉCO
Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

LA FERME D'ALLOGNE
Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

POISSONNERIE
LE GOÉLAND
Sur la place du village
le mercredi à 10h
et les samedis du marché

Publier dans la Gazette ? C'est possible > lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°36

FÉVRIER 2024

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication
Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations / Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Pierre Brenner / Laura Duléry / Sandrine Labrousse / Jérôme Laurier / Francine Lapouge / Claire Agnoux / Gérard Labrousse / Gérard Cooper / Bernard Gay / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins
LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC

Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise